# AVIS D'ATTRIBUTION

**Article L2122-1-4**

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE VALENCIENNES POUR UNE ACTIVITE FERROVIAIRE

1. **SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale Hauts de France - Normandie** de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 7ème étage de l'Immeuble Perspective – 449, avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par son Directeur Laurent Lesmarie dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. **Correspondant :**
Renseignements techniques et administratifs : Magalie Lenique – Responsable du Groupe Développement Locatif / Courriel : magalie.lenique@sncf.fr / Adresse de la Direction Immobilière Territoriale.

3. **Objet de la procédure :**
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface globale de 600 m² comportant 92m² de locaux d'activités, 95m² de garage et 413m² de terrain à aménager en parking, pour y exercer une activité ferroviaire.

4. **Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'Article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. **Attribution :**
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société dénommée « Centre d'Essais Ferroviaires » dont le siège est sis Rue Fresnel à Petite-Forêt (59 494).

Date d'effet de la convention d'occupation : **1er mai 2025**

6. **Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, uniquement par consultation dans les bureaux de la DIT sus-mentionnée.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. **Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :
Le Tribunal Administratif de Lille – CS 62039 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59 000 LILLE
Téléphone : 03.59.54.23.42